



## Conflit véhicule Belgique / France véhicule de 50 ans

-----  
Par Max001

Bonjour,

J'ai vendu mon véhicule perso, immatriculé en collection, une vieille de 50 ans.

Pas de bol, quelques jours après la livraison, une panne survient.

Je propose à l'acquéreur de faire rapatrier le véhicule à mes frais chez mon mécanicien afin de régler le souci. Il refuse.

Il décide sans mon accord de faire réparer la voiture et se retrouve avec une facture un peu démesurée.

Il me réclame une partie de la facture, je ne suis pas d'accord mais pour avoir la paix je lui dit ok en l'échange d'un écrit bien sur.

La voiture ne semblant plus lui plaire, je lui dis également que je veux bien la reprendre au prix acheté sans faire de discussion.

Finalement, il veut me rendre la voiture et aussi que je participe aux frais, ce que je refuse. (Annuler la vente, ok, pas de soucis, mais je ne veux pas payer les frais effectués sans mon accord)

Suis-je dans mes droits ?

Merci,

Max

-----  
Par janus2

Bonjour,

L'acheteur ayant décidé de faire réparer la voiture, il en assume les frais.

Votre seule obligation dans une vente de PàP est la garantie des vices cachés. Si l'acheteur voulait faire valoir un vice caché, il ne devait pas faire réparer la voiture.

A présent, vous ne lui devez rien.

-----  
Par Max001

Bonjour,

Un grand merci pour votre réponse,

Il me menace, me parle d'expertise, de dommages et intérêts, etc;

Il me montre tous les défauts esthétiques de la voiture (qui a 50 ans passé, du genre une fissure de 1mm sous le capot, une coulée de peinture sous un phare, un joint de capot décroché...)

Mais je ne sais pas ou il veut en venir, car je lui ai de toutes façons dit que si il n'était pas content, je reprenais ma voiture... Au prix ou il l'a acheté évidemment, je ne payerai pas les réparations qu'il a effectuées....

Merci à vous pour votre aide